



N° 2026_BU_058

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

L'an deux mille vingt-six, le **Judi 25 juin** à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du site administratif de Saint-Honoré-les-Bains sous la Présidence de Jocelyne GUÉRIN.

Présents :

Jocelyne GUERIN, Marie-Claire RANVIER (visio), Florence CIBICK, Eric VANNIER, Yves PERRAUDIN, Alice COURANJOU (visio), Nicolas DECOURCHELLE, Patrick LORGÉ, Didier BOURLON, David BONGARD (visio), Jean-Christophe SAVE, Gilles TEULADE

Absents excusés : Pierre TISSIER-MARLOT, Manuel HOUSSAIS

Procurations : /

Étaient également présents : Maëlle GRANGEON, DGS.

Secrétaire de séance : Nicolas DECOURCHELLE

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 058-200067882-20260625-2026_BU_058-DE

Nombre de membres :

- Afférents au bureau communautaire : 14
- Présents : 12
- Procurations : 0
- Qui ont pris part aux délibérations : 12

Commande Publique

Tourisme - Marché de Travaux de l'étang de Chèvres

2026_BU_058

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique que l'étang de chèvres, dont les travaux de réfection du moine, ont fait l'objet de malfaçons reconnues par assurance doit faire l'objet de réparations.

Par accord transactionnel, interrompant le recours présenté par la CCBLM au Tribunal Administratif de Dijon, un montant de 72 100,84€ TTC a été versé par l'assurance de l'entreprise fautive est réservé à la réparation de cet ouvrage depuis 2024. Il permet de financer la maîtrise d'œuvre, un dossier loi sur l'eau ainsi que les travaux à venir et les éventuels frais annexes à venir (vidange, équarrissage, etc.)

Une maîtrise d'œuvre a été retenue en 2025. Une consultation a été lancée pour la réalisation des travaux le 7 mai 2026, ce qui doit permettre une reprise du béton qui n'a pas tenu et des ouvrages dégradés à cause de ce béton endommagé sous la pelle (un seul lot fonctionnel).

.../...

Les travaux projetés comprennent notamment :

- l'exécution et l'entretien des installations,
- la signalisation de chantier,
- la protection du cours d'eau et la mise en place d'un batardeau avec pompage si besoin,
- la démolition du radier et l'évacuation des gravats,
- le terrassement de la bêche amont du radier,
- la réalisation d'une bêche en béton armé amont,
- la réalisation d'un radier en béton armé,
- le remplacement des pièces métalliques détériorées,
- la mise en œuvre de joints étanches,
- la démolition du mur rive gauche amont,
- la mise en œuvre d'enrochements,
- le nettoyage du radier aval,
- le nettoyage et le retrait des installations de chantier.

A l'issue de la consultation le 11 juin 2026, et malgré 15 dossiers retirés, une seule offre a été déposée par l'entreprise THIVENT (71), spécialisée sur ce type d'ouvrages, pour un montant de 31 548.55 € HT.

Elle est en cours d'analyse, et sera présentée en CAO le 2 juillet.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité,

- **approuve la réalisation des travaux de l'étang de chèvres,**
- **délègue à la Présidente l'attribution et la signature du marché, sous réserve de l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.**



**Le Secrétaire de Séance,
Nicolas DECOURCHELLE.**

**Pour copie certifiée conforme,
Fait à Moulins-Engilbert,
Le 25 Juin 2026**



**La Présidente,
Jocelyne GUERIN.**

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260625-2026_BU_058-DE

